

# Anagram

## Le GRAM veille TOUJOURS... et ENCORE

Le Groupe de Réflexion et d'Action Municipale, né après les municipales de 1989, est une Association de type loi 1901 dont le but est d'inciter à la réflexion sur les orientations de la vie communale. Le GRAM a soutenu les listes « Varcès Allières et Risset » en 2008 » et « Vivre Varcès » en 2014. Il se propose d'être un relais qui favorise l'information sur les décisions relatives à la vie de la commune. Avec l'élection de la liste de Jean-Luc Corbet en 2014, le GRAM continue, toujours et encore, de réfléchir et de veiller au bien-fondé des actions communales.

## Le recours pour l'annulation des élections municipales rejeté !



Jean-Jacques Bellet et 3 autres varçois ont déposé un recours en annulation le 28 mars 2014. Le chef d'accusation portait sur la diffusion tardive d'un « tract mensonger et diffamatoire ».

Or, il résulte du jugement du Tribunal Administratif(1) que :

- « Sa diffusion, quoique relativement tardive, a tout de même permis aux protestataires de diffuser un tract en réponse ».
- Le tract contesté « se borne à un récapitulatif ni déloyal ni mensonger des propositions des deux candidats et n'introduit pas d'élément nouveau dans le débat électoral ».
- Il « ne présente pas de caractère diffamatoire...sa teneur exclusivement argumentaire n'excédant pas les limites de la polémique électorale ».

Aucun des 3 sujets contestés, à savoir le devenir de la propriété Beylier, le coût de reconstruction du gymnase Lionel Terray et le prix d'un radar pédagogique, n'a été retenu par les juges.

Sur tous les points, sans exception, **le recours est rejeté** et les protestataires condamnés à verser 1000 euros à la liste de Jean-Luc Corbet.

Lors du Conseil Municipal du 2 septembre dernier, Mr Bellet a affirmé ne pas vouloir contester la décision du Tribunal devant le Conseil d'Etat, pour « l'unique raison », dit-il, de ne pas nuire au débat actuel concernant le passage de la Métro du statut de Communauté d'Agglomération à celui de Métropole. Dommage, qu'il n'y ait pas pensé avant !

(1) Jugement du tribunal disponible dans son intégralité sur le site : [www.legram.net](http://www.legram.net)



### Nouveau jeu du menteur :

L'ancien et le nouvel élu aux associations ont inventé un nouveau jeu, celui qui dit le plus vite et le plus fort « MENTEUR ! » a gagné : le premier affirme avoir proposé à plusieurs reprises de rencontrer le second qui, lui, soutient « les yeux dans les yeux », que c'est un mensonge.

Souhaitons que cette partie s'achève enfin, car c'est un jeu qui fait plus de 6 500 perdants : les Varçois.

## Baisse des indemnités des élus

Conformément aux engagements pris pendant la campagne, une diminution conséquente des indemnités des élus a été proposée par la nouvelle majorité et approuvée au Conseil Municipal du 8 avril 2014(3):

Maire : -27 %	Adjoint : -25 %	Délégué : -47%
---------------	-----------------	----------------

Malgré un nombre plus important de délégués, l'économie sera de 31 400 € sur 12 mois (soit 23 500 € sur les 9 mois restants en 2014) !

(3) [http://www.varces.fr/pv\\_cm\\_080414.pdf](http://www.varces.fr/pv_cm_080414.pdf)

## Les rythmes scolaires : les choix de la nouvelle municipalité



Le GRAM veille au bien-être des enfants et se félicite des 1ères mesures prises par la nouvelle équipe municipale :

- L'arrêt des cours à 15h45 et l'instauration du mercredi matin. A notre sens, ces mesures répondent mieux au respect des rythmes biologiques de l'enfant que le regroupement des activités périscolaires en une seule après-midi.
- La gratuité des  $\frac{3}{4}$  d'heure libérés par la réforme des rythmes scolaires (15h45-16h30) permet une application de la loi sans aucune incidence financière pour les parents et sans recours à une augmentation des impôts. Elle est financée par l'aide de l'état, la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales... et grâce à la baisse des indemnités des élus.

Un bilan de la rentrée et de la mise en œuvre des rythmes scolaires sera fait dans un prochain ANAGRAM. Affaire à suivre...

### Brèves Ces choix du passé qui conditionnent notre futur !

**Avis de tempête aux services techniques**, Jean-Luc Corbet, nouveau Maire de Varcès, « hérite » d'une mesure disciplinaire engagée par l'ancienne municipalité à l'encontre de 4 agents ! Ajoutée aux nombreux départs, il est clair qu'un grave malaise perdure dans ce service depuis plusieurs années. Nous espérons qu'enfin les « bonnes » décisions seront prises – et expliquées – afin d'apaiser la situation et permettre à tous ces agents de travailler sereinement au service de notre commune. Et ce, en toute transparence pour la population !

#### Nouveau principe d'Archimède,

« **Toute dette plongée dans l'eau ressort un jour ou l'autre en perte sèche !** »



Une erreur d'écriture commise il y a 9 ans sur le budget de l'eau n'a jamais été régularisée et le transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la gestion de l'eau à la SPL Eau de Grenoble, oblige la nouvelle municipalité à apurer une dette d'un montant de 260 000 €. Pourquoi fait-elle surface aujourd'hui et n'a-t-elle pas été mentionnée dans le budget primitif 2014 présenté par l'ancienne équipe ?

#### La Giraudière(4), échec d'un éco-quartier ?

Trop grande concentration de logements, stationnement anarchique faute de places de parking en nombre suffisant, inondation des garages, malfaçons, locataires en colère... que penser de ce projet qui aurait dû être un exemple d'urbanisation sur la commune ?

(4) en face de l'école des Poussous - [http://www.varces.fr/prat\\_urb.html#giraudiere](http://www.varces.fr/prat_urb.html#giraudiere)

#### La ZAC des Coins(5), des erreurs à ne pas reproduire !

Deuxième tranche de la Giraudière, cet espace de 4 hectares dans un ensemble de 15 **doit être le reflet des attentes des Varçois en matière d'urbanisation.**

Le projet est déjà bien avancé, néanmoins les nouveaux élus se sont engagés à faire tout ce qui sera possible pour :

- Essayer d'inventer l'habitat de demain en respectant une densité admissible.
- Veiller à ce que la **ZAC des Coins** soit un véritable éco-quartier, par le respect de la biodiversité, par la nature des matériaux employés, par un mode de construction adapté à la nature du sol, par l'aménagement d'espaces verts, par la création de surfaces végétalisées sur le bâtiment quand les conditions s'y prêtent.
- Veiller à ce que la **ZAC des Coins** s'intègre à l'habitat existant et devienne aussi le poumon vert de la 1<sup>ère</sup> tranche (la Giraudière) !



Le GRAM veille ENCORE !

(5) en face du collègue Jules Verne - [http://www.varces.fr/avis\\_autorite\\_env\\_amenagmt\\_giraudiere\\_t2\\_zac\\_les\\_coins.pdf](http://www.varces.fr/avis_autorite_env_amenagmt_giraudiere_t2_zac_les_coins.pdf)

Contacts : [caillougram@free.fr](mailto:caillougram@free.fr) / [www.legram.net](http://www.legram.net)